

Déclaration du SNUipp-FSU33 à la CAPD du 6 décembre 2012

Monsieur le Directeur Académique,

Le dialogue social a été malmené ces dernières années. Le paritarisme s'est vu remis en cause tant sur la forme (documents de travail tardifs et parfois incomplets, limitation de la participation des suppléants, multiplication de groupes de travail informels au dépend des CAPD...) que sur le fond (consultation formelle sans prise en compte de l'avis des représentants des personnels).

Le Ministre prône le retour de la confiance comme un des préalables pour faire avancer l'école. Mais cette confiance se construit avec des gestes concrets à tous les niveaux national, académique et départemental. Très attachés au respect de la représentativité des organisations syndicales acquise lors des élections professionnelles, nous estimons que chacun dans son rôle avec respect et sérieux, doit contribuer à faire vivre un dialogue social serein et constructif.

Pour l'ensemble des opérations administratives, nous demandons : une consultation effective des représentants du personnel, avec communication dans un délai suffisant des documents préparatoires pour pouvoir faire notre travail de vérification ; une consultation de la CAPD qui ne peut être remplacée par la seule tenue de groupes de travail.

En Gironde, nous avons toujours travaillé dans ce sens avec les services et le DASEN précédent. Nous espérons qu'il en sera toujours ainsi et vous souhaitons la bienvenue dans notre département.

Le SNUipp-FSU continuera d'agir pour le respect de l'équité et la transparence, afin que les enseignants soient des professionnels reconnus, fiers de pouvoir bien faire leur travail au service de la réussite de tous les élèves.

C'est ce que nous avons défendu lors des phases de concertation et de négociation dans le cadre du projet de loi de programmation et d'orientation du gouvernement. Le SNUipp-FSU n'a cessé de revendiquer du temps de concertation pour les personnels afin qu'ils puissent être consultés. N'ayant pas obtenu ce temps, il a organisé la consultation des collègues lors des réunions d'information syndicale et avec une enquête nationale sur l'école. Les retours de cette enquête montrent que les personnels sont très attachés à faire réussir tous les élèves mais aussi à ce que leurs conditions de travail et de rémunération soient améliorées. Les premières propositions sur les rythmes scolaires ne vont pas dans le sens d'une réelle amélioration des conditions de travail.

Nous souhaitons revenir sur la direction d'école, question en souffrance depuis des années. Elle l'est d'autant plus cette année que beaucoup de directrices et directeurs, qui subissent toujours une surcharge administrative importante, ont été privés d'aide administrative. Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de faire entendre les préoccupations professionnelles, d'apporter des réponses aux directrices et des directeurs, pour qui le statu quo n'est tout simplement plus envisageable. Nous voudrions aussi revenir sur la situation des personnels RASED notamment dans ce département où il y a eu beaucoup de fermetures de postes. Nous reviendrons, en comité technique, sur la nécessité de réouvrir des postes mais nous souhaitons ici que soit pris en compte le suivi de ces personnels qui ont été, et sont encore parfois, en souffrance.

Lors de cette CAPD, nous allons examiner le projet d'avancement des instituteurs et professeurs des écoles. Le SNUipp-FSU a toujours été contre le système actuel qu'il juge injuste et inéquitable. Il revendique un rythme d'avancement unique, basé sur le rythme le plus rapide pour tous, permettant à tous les collègues de terminer leur carrière à l'indice terminal du corps. Il estime indispensable de pouvoir déconnecter l'appréciation de la valeur professionnelle du déroulement de carrière. Cette question de l'avancement et du déroulement de carrière est d'autant plus sensible aujourd'hui pour les collègues dont les conditions de travail se sont fortement dégradées et dont le pouvoir d'achat ne cesse de baisser avec le gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation du taux de pension et l'introduction du jour de carence. Aujourd'hui un professeur des écoles débute à 1 660 euros net, gagne 2 132 euros en milieu de carrière et termine à 2 531 euros. Et en fin de carrière, près de 60 % des professeurs d'école partant en retraite n'ont pas atteint l'indice terminal (11ème échelon). Cela pénalise particulièrement les femmes pour qui les interruptions de carrière sont fréquentes. Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de ré-ouvrir ce dossier afin que les enseignants puissent être revalorisés de manière significative. Avec la FSU, nous exigeons la suppression de la journée de carence et l'ouverture de véritables négociations.